

Du Deuxième an mil huit cent soixante-huit, à neuf heures du soir.  
ACTE DE MARIAGE de Antoine Maximin Bouillon

Agé de trente trois ans, né à Chateaubert département de la Sarthe le deux du mois de décembre mil huit cent trente quatre profession de Cultivateur domicilié à La Garde département de la Sarthe fils majeur de Jean Jacques Bouillon profession de Cultivateur et de Marie Anne Bouillon profession de Cultivateur et de domicile à La Garde département de la Sarthe

Et de Madame Josephine Ley  
Agée de vingt cinq ans, née à La Bruyère département de la Sarthe le deux du mois de Mars mil huit cent quarante trois profession de Cultivateur domiciliée à La Garde département de la Sarthe fille majeure de Jean Jacques Ley profession de Cultivateur et de domicile à La Garde département de la Sarthe et de Madame Antoinette Leduc profession de Cultivateur et de domicile à La Garde département de la Sarthe

Les actes préliminaires sont: 1° Les publications de mariage faites par nous sans opposition les dimanches die sept et vingt quatre Mars. Mil huit cent soixante huit. Et devant afficher publiquement le dit acte par la loi.

2° Vu l'acte de naissance en futur époux  
3° Vu l'extract du acte de naissance de la future épouse  
4° Vu enfin le certificat de non opposition délivré par M. l'officier de l'état civil de La Mairie de Pierre Jean Levesque le vingt huit Mars. Mil huit cent soixante huit

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V. livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.



8° et 10° C. Napoléon  
Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Napoléon, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, et les personnes qui ont assisté le mariage ont déclaré qu'il n'y a eu ni fait de contrat de mariage, à la date du dit mois d'octobre mil huit cent soixante-huit, par devant M. notaire à Coulon département de la Sarthe

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Madame Josephine Ley et l'autre Antoine Maximin Bouillon

Le tout en présence de Guet François agé de trente trois ans domicilié à La Garde département de la Sarthe profession de Cultivateur non parent ni allié des futurs époux

De Claude André agé de trente cinq ans domicilié à La Garde département de la Sarthe profession de Cultivateur non parent ni allié des époux

De Drouin Henri agé de quarante sept ans domicilié à La Garde département de la Sarthe profession de Cultivateur non parent ni allié des époux

Et de Deshayes Marie agé de vingt deux ans domicilié à La Garde département de la Sarthe profession de Cultivateur non parent ni allié des époux

Après quoi Eugène Blanc Maire de La Garde faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que ledites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par la père de l'époux et le qualifié ci-dessus, les autres parties assistées. Et déclaré ne le savoir de ce faire par nous requises.

Jean Bouillon  
Bernard Dasse  
Christophe